



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2149

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Etudes et contrôles de laboratoire liés aux opérations de voirie et ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2149**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Etudes et contrôles de laboratoire liés aux opérations de voirie et ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne un marché de services dont les prestations ont pour objectifs essentiels :

- de déterminer la faisabilité de projets de voirie ou d'ouvrages d'art au regard des conditions géotechniques,
- d'identifier les contraintes géotechniques susceptibles d'avoir une incidence sur la construction, la pérennité et les conditions d'exécution des ouvrages projetés,
- de fournir au maître d'œuvre les paramètres techniques nécessaires à la conception du projet et à la réalisation des travaux (en particulier la reprise ou non des matériaux extraits) et de caractériser l'aptitude des sols au compactage et au blindage,
- de réaliser des essais et analyses à tous les niveaux d'avancement des projets, de la phase de diagnostic jusqu'à l'expertise de désordres,
- de déterminer la stabilité des supports de signalisation lumineuse.

Le prestataire du présent marché aura également à valider certaines notes de calculs, à donner un avis technique sur la faisabilité de diverses propositions, à faire des études de pré-dimensionnement et à réaliser le contrôle extérieur pendant l'exécution des travaux.

Le marché est un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse trois fois une année, attribué à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché comporte un engagement de commande annuel minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC pour 4 ans, sans montant maximum s'agissant de nouvelles prestations externalisées.

Dans le respect des articles 53 et suivants et 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 mars 2011, a classé les offres et choisi celle de la société Ginger Cebtp pour le marché à bons de commande d'une durée de un an ferme reconductible trois fois une année, pour un montant de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC pour 4 ans, sans montant maximum.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande d'études et de contrôle de laboratoires liés aux opérations de voirie et ouvrages d'art sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Ginger Cebtp pour un montant annuel minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et sans montant maximum, pour l'année 2011 et éventuellement reconductible pour les années 2012, 2013 et 2014.

2° - Les dépenses au titre du présent marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et investissement - exercice 2011 et éventuellement 2012, 2013 et 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.